

# BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM \_\_\_\_\_

PRENOM \_\_\_\_\_

SEXE \_\_\_\_\_ Date Naissance \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

TEL \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_

Club \_\_\_\_\_ ville \_\_\_\_\_

Parcours : 10  20  30  40

le kilométrage pourra évoluer en fonction des aléas de l'organisation

Je m'engage à respecter le règlement de la randonnée

Signature

*Paiement par chèque à l'ordre de LOISIRS NATURE Les frais de dossier seront remboursés si le candidat fait part de son dédit par écrit avant le 1<sup>er</sup> octobre 2011*

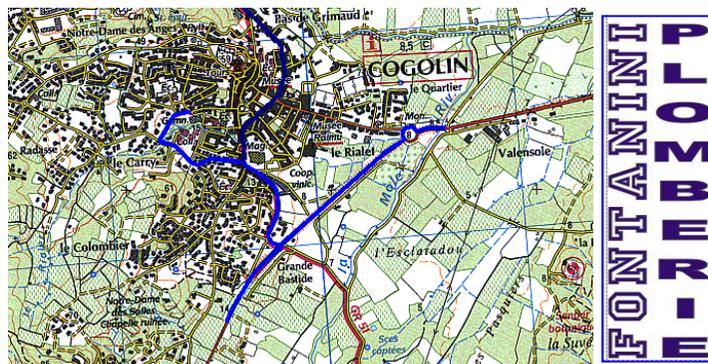


## Autorisation parentale

Je soussigné \_\_\_\_\_ autorise mon enfant à participer à la Balade du Coq. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement

Signature (tuteur légal)

## ACCES AU DEPART



## LES PARCOURS

Quatre parcours sont proposés le **Dimanche 6 octobre 2013**

le kilométrage pourra évoluer en fonction des aléas de l'organisation

### Les super coqs

Parcours marathon de 40 Km et 1300m de dénivelé

### Les coqs

Parcours sportif de 30km et 1000m de dénivelé

Deux parcours réservés aux sportifs confirmés

### Les coquelets

Parcours de 20 Km avec 600m de dénivelé

Ouvert à tous les amoureux de VTT

### Les poussins

Parcours de 10Km avec 100m de dénivelé pour les familles et les enfants de 5 ans minimum pour une promenade conviviale autour de Cogolin

## APRES L'EFFORT LE RECONFORT

La remise des prix aura lieu en début d'après midi

Un repas vous sera servi dès 11h45



# Dimanche 6 octobre 2013

<http://loisirsnature.vtt.free.fr>



<http://www.tribesportgroup.com/>



le kilométrage pourra évoluer en fonction des aléas de l'organisation

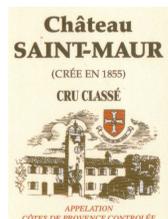


COSEC MARCEL COULONY

Rue des Mines 83310 COGOLIN tel: 04 94 54 13 47

[kgrosso@cogolin.fr](mailto:kgrosso@cogolin.fr)

Retrouvez tous les renseignements sur <http://loisirsnature.vtt.free.fr>



# LA BALADE DU COQ

## L'épreuve VTT du Golfe de St Tropez

### REGLEMENT

Toute participation à la randonnée VTT implique l'acceptation du règlement suivant:

- **Le port du casque rigide est obligatoire**, les gants et lunettes, sont vivement recommandés
  - Avoir du matériel en état de marche
  - Cette manifestation est ouverte à tout possesseur de VTT ayant un minimum de condition physique homme, femme, enfant, licencié ou non
  - **Chaque participant doit posséder un certificat médical de non contre indication à la pratique du VTT de moins de 6 mois** ou une licence fédérale. Il s'engage sur l'honneur en signant son inscription, être en possession d'un de ces éléments et être apte physiquement à parcourir la distance choisie
    - Tout abandon doit être signalé à l'organisation
    - La responsabilité des communes et des propriétaires des terres traversées ne saurait être engagée.
  - L'assurance de l'association LOISIRS NATURE couvre la responsabilité de l'organisateur ainsi que les dégâts pouvant découler de la pratique même du VTT mais l'association informe les participants à la manifestation « LA BALADE DU COQ » qu'il est de leur intérêt de posséder à titre personnel un contrat d'assurance des personnes ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels subits par eux, indemnisables ou non au titre de l'obligation d'assurance instituée par l'article 37 de la loi N°92-562 du 13 juillet 1992. La garantie personnelle constitue en matière d'assurance une franchise absolue au regard des garanties accordées par le contrat de l'association. Dans le cas d'une assurance individuelle, la responsabilité incombe à l'assuré qui participe à la manifestation.
- Les concurrents s'engagent :**
- À respecter l'environnement
  - À ne pas sortir des chemins tracés
  - Ne rien jeter en dehors des poubelles disposées sur le circuit
  - Et à suivre les consignes des commissaires et organisateurs.
- Respecter le code de la route sur les portions routières.**
- La manifestation pourra être annulée au cas où la préfecture ou l'ONF émettraient un bulletin de risque incendie de niveau 3 ou 4**

### PROGRAMME

Les inscriptions doivent se faire de préférence avant le 30 septembre 2013

Remise des plaques à partir de 7h30 place Collucci

Départ du parcours 30 et 40km de 8h00 à 8h45

Départ du parcours 20 km à 9h15

Départ du parcours 10 km à 10h00

Le repas sera servi à partir de 11h45.

### GENERALITES

Tarif 12 €par personne, et 7 €pour les moins de 14 ans. Surcoût de 3 €pour les inscriptions le jour de la randonnée.

L'inscription comprend :

- un tee-shirt pour **les pré-inscrits** ayant finaliser leur inscription avant le 30 septembre 2013

- Cinq ravitaillements sur le parcours,

- le repas,

- une tombola dotée de nombreux lots pour tous les participants ayant rendu leur plaque à l'arrivée

Le départ sera donné quelles que soient les conditions météo sauf interdiction préfectorale

### Trophée des clubs sportifs

Un prix sera décerné pour le club le plus représenté

DOMAINE DE LA GISLE



CYCLES EVASION



Château SAINT-MAUR



ELECTRICPISCINE

Tél 04 94 54 46 24